

**ARRETE ARS-PDL/DG/DST/2024/25**

***relatif à la composition de la conférence régionale de la santé  
et de l'autonomie Pays de la Loire***

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
PAYS DE LA LOIRE**

- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU l'article L1432-4 du code de la santé publique relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU les articles D1432-28 à D1432-53 du code de la santé publique relatifs à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret du 15 février 2023 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DST/2024/18 du 6 novembre 2024 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU les décisions ou les propositions transmises par les organismes concernés ;

**ARRETE**

**Article 1**

La conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire est composée ainsi qu'il suit :

**Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales**

**a) Trois conseillers régionaux**

- Titulaire : **Mme Nathalie POIRIER**, conseillère régionale  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **Mme Anne BEAUCHEF**, conseillère régionale  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

- Titulaire : **M. Romann KERMANAC'H**, conseiller régional  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

**b) Le président du conseil départemental, ou son représentant**

- Titulaire : **le président du conseil départemental de la Loire-Atlantique**, ou sa représentante, **Mme Lyliane JEAN**, vice-présidente du conseil départemental  
Suppléant : **Mme Ombeline ACCARION**, conseillère départementale  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **la présidente du conseil départemental du Maine-et-Loire**, ou sa représentante, **Mme Marie-Paule CHESNEAU**, vice-présidente du conseil départemental  
Suppléant : **Mme Françoise DAMAS**, vice-présidente du conseil départemental  
Suppléant : **Mme Marie-Pierre MARTIN**, vice-présidente du conseil départemental
- Titulaire : **le président du conseil départemental de la Mayenne**, ou sa représentante, **Mme Corinne SEGRETAIN**, vice-présidente du conseil départemental  
Suppléant : **Mme Aurélie MAHIER**, conseillère départementale  
Suppléant : **Dr Jean-François SALLARD**, conseiller départemental
- Titulaire : **le président du conseil départemental de la Sarthe**, ou sa représentante, **Mme Marie-Thérèse LEROUX**, vice-présidente du conseil départemental  
Suppléant : **Mme Hélène LE CONTE**, conseillère départementale  
Suppléant : **M. Jean-Carles GRELIER**, conseiller départemental
- Titulaire : **le président du conseil départemental de la Vendée**, ou sa représentante, **Mme Isabelle RIVIERE**, vice-présidente du conseil départemental  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

**c) Trois représentants des groupements de communes**

- Titulaire : **Mme Stéphanie BIDET**, communauté de communes d'Erdre et Gesvres  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

#### **d) Trois représentants des communes**

- Titulaire : **M. Emmanuel RIVERY**, maire du Loroux-Bottereau (44)  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **Mme Anne-Marie COULON**, maire de Monzeuil-Saint-Martin (85)  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

#### **Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

##### **a) Huit représentants des associations agréées au titre de l'article L 1114-1**

- Titulaire : **Mme Margaret RENAUDIN**, représentante de l'URAF des Pays de la Loire  
Suppléant : **Mme Alette GAMBRELLE**, représentante de l'URAF des Pays de la Loire  
Suppléant : **Mme Jacqueline LE BAIL**, représentante de l'URAF des Pays de la Loire
- Titulaire : **M. Gérard ALLARD**, représentant de l'UFC Que Choisir  
Suppléant : **M. Laurent ENARD**, représentant de l'UFC Que Choisir  
Suppléant : **M. Charles CARO**, représentant de l'UFC Que Choisir
- Titulaire : **Mme Marie-Christine LARIVE**, représentante de la Ligue contre le cancer  
Suppléant : **Dr Pierre-Marie PABOT DU CHATELARD**, représentant de la Ligue contre le cancer  
Suppléant : **Mme Nadine GOURDON**, représentante de la Ligue contre le cancer
- Titulaire : **M. Guillaume CHATELAIN**, représentant de l'association des familles de traumatisés crâniens et cérébrolésés  
Suppléant : **Mme Jacqueline HOUDAYER**, représentante de France Assos Pays de la Loire  
Suppléant : **Mme Dominique CHARTON**, représentante de France Assos Pays de la Loire
- Titulaire : **M. Karim SAMJEE**, représentant de l'association française des diabétiques  
Suppléant : **M. Vincent MEIGNAN**, représentant de l'association AIDES région Pays de la Loire  
Suppléant : **Mme Christine DUFFAUD**, représentante de Polio-France-Glip
- Titulaire : **M. Philippe HULIN**, représentant de l'UNAFAM  
Suppléant : **M. Loïc JAMOTEAU**, représentant du comité de défense des hôpitaux et des maternités  
Suppléant : **Mme Catherine HERNIOTTE**, représentante de l'association JALMALV
- Titulaire : **M. Bruno MARTIN**, représentant de l'association France Alzheimer  
Suppléant : *En attente de désignation*  
Suppléant : **Mme Martine ROUTON**, représentante de l'association Valentin Haüy

- Titulaire : **M. Paul TEXIER**, représentant d'APF France Handicap
- Suppléant : **M. Bernard MALETTE**, représentant de l'UNAPEI Pays de la Loire
- Suppléant : **M. Jacques ROQUAND**, représentant de la FNATH, Association des accidentés de la vie

**b) Quatre représentants des associations de retraités et personnes âgées, désignés sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie**

- Titulaire : **M. René PAVAGEAU**, représentant de l'union nationale des syndicats autonomes au CDMCA 44
- Suppléant : **M. Pierre CHEDOR**, représentant de l'union territoriale des retraités CFDT au CDCA 53
- Suppléant : **Mme Nadine ROBERT**, représentante de l'union territoriale interprofessionnelle CFDT au CDMCA 44
- Titulaire : **Mme Bénédicte DOLO**, représentante de la fédération générale des retraités de la fonction publique au CDCA 49
- Suppléant : **Mme Laurence JOLLY**, représentante de la CFDT au CDCA 49
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **M. Etienne JUSSAUME**, représentant de l'union territoriale des retraités CFDT au CDCA 72
- Suppléant : **M. Gilbert CHARRIER**, représentant de l'union départementale des retraités FO au CDCA 72
- Suppléant : **Mme Monique PAILLARD**, représentante de l'UDAF au CDCA 53
- Titulaire : **M. Joseph ALLAIN**, représentant de la CFDT retraités au CDCA 85
- Suppléant : **Mme Laurence ARNAUD**, représentante de l'UDAF 85 au CDCA 85
- Suppléant : *Pas de désignation*

**c) Quatre représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée, désignés sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie**

- Titulaire : **Mme Christine LAMBERTS**, représentante de l'APAJH au CDMCA 44
- Suppléant : **Mme Sophie BIETTE**, représentante de l'ADAPEI au CDMCA 44
- Suppléant : **M. Daniel GERARD**, représentant de l'association pour l'aide aux personnes handicapées au CDMCA 44
- Titulaire : **Mme Catherine DELAUNAY**, représentante de l'association accompagner, promouvoir, intégrer les déficients visuels (APIDV) au CDCA 49
- Suppléant : **Mme Marie-Eve VIARDE**, représentant de l'association Handicap'Anjou au CDCA 49
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **Mme Elodie BASTIEN**, représentante de l'ADIMC 72 au CDCA 72
- Suppléant : **M. Jean-Bernard BRIERE**, représentant de l'UNAFAM 53 au CDCA 53
- Suppléant : **M. Bertrand LASBLEIS**, représentant l'association Visuellemans au CDCA 72

- Titulaire : **Mme Marie-Thérèse FRONTEAU**, représentant le GEM Le Havre de vie à Challans au CDCA 85  
Suppléant : **M. Jacques FOURGEAUD**, représentant l'APAJH 72/53 au CDCA 53  
Suppléant : *Pas de désignation*

### **Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé**

- Titulaire : **le président du conseil territorial de santé de Loire-Atlantique**  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **le président du conseil territorial de santé du Maine-et-Loire**  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **le président du conseil territorial de santé de la Mayenne**  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **le président du conseil territorial de santé de la Sarthe**  
Suppléant : **M. Pascal BOUCHERIE**, membre du conseil territorial de santé de la Sarthe  
Suppléant : **Dr Joël PANNETIER**, membre du conseil territorial de santé de la Sarthe
- Titulaire : **le président du conseil territorial de santé de la Vendée**  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

### **Collège 4 : Partenaires sociaux**

#### **a) Cinq représentants des organisations syndicales de salariés**

- Titulaire : **M. Vincent MEVEL**, représentant CFDT  
Suppléant : **Mme Amélie BOURCIER**, représentante CFDT  
Suppléant : **M. Gilles HARDOUIN**, représentant CFDT
- Titulaire : **Mme Jacqueline LE PENNEC**, représentant CFE-CGC  
Suppléant : **M. Jean-Yves LE BIDEAU**, représentant CFE-CGC  
Suppléant : **M. Alain HARDY**, représentant CFE-CGC
- Titulaire : **M. Gilles LATOURNERIE**, représentant CFTC  
Suppléant : **M. Jean-Yves TRINIDAD**, représentant CFTC  
Suppléant : *Pas de désignation*

- Titulaire : *Pas de désignation de la CGT*  
Suppléant : *Pas de désignation de la CGT*  
Suppléant : *Pas de désignation de la CGT*
- Titulaire : **M. Benjamin DELRUE**, représentant CGT-FO  
Suppléant : **M. Sébastien LARDEUX**, représentant CGT-FO  
Suppléant : **Mme Annabelle ETIENNE**, représentant CGT-FO

**b) Trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs**

- Titulaire : **M. Mathieu VERGER**, représentant MEDEF  
Suppléant : **M. Pierre-Marie VIAUD**, représentant MEDEF  
Suppléant : **M. Norbert PADILLA**, représentant MEDEF
- Titulaire : **M. Luc ANDRE**, représentant CPME  
Suppléant : **M. Pascal BRAGUIER**, représentant CPME  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : *Pas de désignation*  
Suppléant : **Mme Maryvonne LUSSON**, représentant U2P  
Suppléant : *Pas de désignation*

**c) Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales**

- Titulaire : **M. Eric JANAN**, élu de la chambre des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire  
Suppléant : **Mme Céline PALVADEAU**, directrice régionale des ressources humaines à la chambre des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire  
Suppléant : *Pas de désignation*

**d) Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles**

- Titulaire : **Mme Anne GAUTIER**, représentante de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

**Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

**a) Deux représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité**

- Titulaire : **Dr Paul BOLO**, représentant de Médecins du Monde  
Suppléant : **M. Jean-François ROSSIGNOL**, représentant l'URIOPSS  
Suppléant : *Pas de désignation*

- Titulaire : **M. Olivier GARREAU**, représentant la FAS
- Suppléant : **Mme Cathy BELLEC**, représentant l'URIOPSS
- Suppléant : **M. Alain DAVID**, président délégué régional de la Croix Rouge Française

**b) Un représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail**

- Titulaire : **M. Johan JARDIN**, président de la CARSAT Pays de la Loire
- Suppléant : **Mme Sofi LEROY**, administratrice CARSAT Pays de la Loire
- Suppléant : **M. Philippe RANCHE**, administrateur CARSAT Pays de la Loire

**c) Un représentant des caisses d'allocations familiales**

- Titulaire : **Mme Evelynne GILLOT**, présidente de la CAF de la Mayenne
- Suppléant : **M. Jean-François DORSCHNER**, administrateur de la CAF de la Sarthe
- Suppléant : *Pas de désignation*

**d) Un représentant de la mutualité française**

- Titulaire : **M. Didier FAUCHARD**, représentant de la Mutualité française
- Suppléant : **Mme Cyrille PASTRE**, représentante de la Mutualité française
- Suppléant : **Mme Cécile SPENDER**, représentante de la Mutualité française

**e) Le directeur d'organisme, représentant au niveau régional, les régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie, ou son représentant**

- Titulaire : **M. Pierre PEIX**, directeur coordonnateur de la gestion du risque des organismes d'assurance maladie des Pays de la Loire
- Suppléant : **Dr Sophie MENESTRIER**, médecin conseil régional à la direction régionale du service médical des Pays de la Loire
- Suppléant : **M. Thomas BOUVIER**, sous-directeur à la CPAM 44 en charge de la coordination régionale de l'assurance maladie Pays de la Loire

**f) Un représentant des établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques mentionnées au 9° de l'article L321-1 du code de l'action sociale et des familles**

- Titulaire : **Mme Patricia CORADETTI**, directrice des ACT de l'association Montjoie, proposée par la Fédération santé habitat
- Suppléant : **Mme Morgane SINQUIN**, responsable du CSAPA 53, proposée par la Fédération addiction
- Suppléant : **M. Fabien BELIARDE**, directeur d'activités de l'association Aurore, proposé par la Fédération santé habitat

## Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

### a) Deux représentants des services de santé scolaire et universitaire

- Titulaire : **Dr Christine VOISIN**, médecin conseiller technique départemental de la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Vendée  
Suppléant : **Mme Nadège AUBERT**, infirmière conseillère technique départementale de la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Mayenne  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **Dr Estelle LEGEARD**, médecin directrice du service santé étudiants de Nantes Université  
Suppléant : **Mme Marie NÉGREL**, conseillère technique de service social de la rectrice  
Suppléant : *Pas de désignation*

### b) Deux représentants des services de santé au travail

- Titulaire : **M. Jean-Marc LAFFAY**, président SSTI 72  
Suppléant : **M. Stéphane TANDE**, directeur SSTI 72  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **M. Jean CESBRON**, président du service de santé au travail de la région nantaise (SSTRN)  
Suppléant : **Mme Anne SAINT-LAURENT**, directrice du service de santé au travail de la région nantaise (SSTRN)  
Suppléant : *Pas de désignation*

### c) Deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

- Titulaire : **Dr Nathalie JANNIN-BURONFOSSE**, médecin cheffe du service PMI – santé publique du conseil départemental de Loire-Atlantique  
Suppléant : **Dr Béatrice COINTEPAS**, adjointe au médecin cheffe du service PMI - santé publique du conseil départemental de Loire-Atlantique  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **Dr Edwige VERDON**, médecin chef de service – service de protection maternelle et infantile du conseil départemental de la Vendée  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

### d) Deux représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale

- Titulaire : **Dr Marc SCHOENE**, représentant de l'IREPS  
Suppléant : **Mme Roselyne FORTUN**, représentante de l'IREPS  
Suppléant : *Pas de désignation*



- Titulaire : **M. Pierre PERROCHEAU**, représentant la Fédération addiction Pays de la Loire
- Suppléant : **Mme Catherine LOISELEUX**, directrice régionale de l'Association addictions France
- Suppléant : *Pas de désignation*

**e) Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche**

- Titulaire : **Dr Jean-François BUYCK**, directeur de l'ORS Pays de la Loire
- Suppléant : **Mme Arièle LAMBERT**, directrice du CREA
- Suppléant : **Mme Richelle HOUNKPATIN**, conseillère technique au CREA

**f) Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement**

- Titulaire : **M. Jean-François HOGU**, représentant de France Nature Environnement Pays de la Loire
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*

**Collège 7 : Offreurs des services de santé**

**a) Cinq représentants des établissements publics de santé, dont au moins trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie (CME)**

- Titulaire : **M. Thomas ROBIN**, secrétaire général de la FHF Pays de la Loire
- Suppléant : **M. Arnaud POUILLART**, directeur général adjoint du CHU d'Angers
- Suppléant : **M. Benoît FOUCHER**, directeur du centre de santé mentale angevin (CESAME)
- Titulaire : **Mme Sandrine DELAGE**, directrice du CH Erdre et Loire
- Suppléant : **Mme Laurence JAY-PASSOT**, directrice générale adjointe du CHU de Nantes
- Suppléant : **M. Vincent ERRERA**, représentant le directeur du CH de Laval
- Titulaire : **Pr Christophe VERNY**, président de la CME du CHU d'Angers
- Suppléant : **Pr Karim ASEHNOUNE**, président de la CME du CHU de Nantes
- Suppléant : **Pr Gilles BERRUT**, représentant de la CME du CHU de Nantes
- Titulaire : **Dr François GOUPIL**, président de la CME du CH du Mans
- Suppléant : **Dr Marc LE BIDEAU**, président de la CME du CH de Saint-Nazaire
- Suppléant : **Dr Hussein YASSINE**, président de la CME du CH de Laval
- Titulaire : **Dr François BERTHOLON**, président de la CME du CH Daumézou – Bouguenais
- Suppléant : **Dr Marianne PIRON-PRUNIER**, présidente de la CME de l'EPSM de la Sarthe
- Suppléant : **Dr Isabelle DURANEL**, présidente de la CME de l'établissement psychiatrique de Loire-Atlantique Nord (EPSYLAN)

**b) Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins un président de conférence médicale d'établissement**

- Titulaire : **M. Sébastien MOUNIER**, Président de la Fédération hospitalière privée Val de Loire - Océan  
Suppléant : **M. Christophe COQUELIN**, HAD saumurois - 49  
Suppléant : **M. Didier DELAVAUD**, Hôpital privé du Confluent - 44
- Titulaire : **Dr Jean-François XIBERRAS**, Pôle Santé Sud - 72  
Suppléant : **Dr Karim GACEM**, Polyclinique du Parc - 49  
Suppléant : **Dr Sandrine GUINEBRETIERE**, Santé Atlantique - 49

**c) Trois représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins un président de commission médicale d'établissement, et au moins un représentant de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest**

- Titulaire : **Mme Cécile ALLEMAN**, directrice générale, Les Capucins - Angers  
Suppléant : **Mme Lucie CARBONE**, directrice, ESEAN - Nantes  
Suppléant : **M. Benjamin GABRIEL**, secrétaire général Hospi Grand Ouest, Clinique Jules Verne - Nantes
- Titulaire : **Dr Sophie PICOT**, présidente de la CME, ESEAN - Nantes  
Suppléant : **Dr Pierre CALLEROT**, président de la CME de la Clinique de l'Estuaire – Saint-Nazaire  
Suppléant : **Dr Sébastien CAMPARD**, président de la CME de la Clinique Jules Verne – Nantes
- Titulaire : **Mme Viviane JOALLAND**, directrice générale adjointe, Institut de Cancérologie de l'Ouest  
Suppléant : **Mme Marion LALOUE**, directrice des affaires juridiques, Institut de Cancérologie de l'Ouest  
Suppléant : *Pas de désignation*

**d) Un représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile**

- Titulaire : **Mme Alexandra MOREAU**, directrice de l'Hospitalisation à domicile Vendée  
Suppléant : **Mme Agnès PICHOT**, directrice de l'Hospitalisation à domicile Nantes et région  
Suppléant : *Pas de désignation*

**e) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

- Titulaire : **M. Eric DUPREZ**, vice-président de l'URIOPSS  
Suppléant : **Mme Eugénie MALANDAIN**, représentante de l'URIOPSS, chargée de mission et conseils, politiques de l'autonomie, santé, santé mentale  
Suppléant : **Mme Valérie DEMARLE**, représentante de l'URIOPSS, directrice générale de l'association Montjoie

- Titulaire : **M. Fabrice EVAIN**, représentant de la FEHAP, directeur général des Œuvres de Pen Bron
- Suppléant : **Mme Geneviève DELOSTAL**, représentante de la FEHAP, directrice du centre médico-social du Croisic
- Suppléant : **Mme Katell LE DELLIOU**, représentante de la FEHAP, directrice générale association Psy'activ
  
- Titulaire : **M. Ludovic HUSSE**, représentant de NEXEM, directeur général de l'ADAPEI 72
- Suppléant : **M. Arnaud GOASGUEN**, représentant de NEXEM, directeur général de l'Adapeila
- Suppléant : **M. Xavier RICHARD**, représentant de NEXEM, directeur général de l'ADAPEI 49
  
- Titulaire : **M. Olivier CLAUDON**, représentant de NEXEM, directeur général Adapei-Aria de Vendée
- Suppléant : **M. Mikael CLOAREC**, représentant la Croix Rouge Française, ESAT Jardin des Plantes, Doué-en-Anjou
- Suppléant : **Mme Maryline GUIBOURET**, représentant de NEXEM, directrice générale de l'APEI de Sablé-Solesmes

**f) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées**

- Titulaire : **M. Bernard MORICEAU**, représentant de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées, directeur EHPAD Saint-Joseph - Nantes
- Suppléant : **Mme Véronique BORRIELLO**, représentante de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées
- Suppléant : *Pas de désignation*
  
- Titulaire : **M. Christophe BOULANGER**, directeur des opérations secteur médico-social, LNA santé
- Suppléant : **M. Willy SIRET**, directeur général, LNA santé
- Suppléant : **M. Maxime DRIEZ**, directeur régional, EMERA
  
- Titulaire : **Mme Céline MONTIGNY-FRAPY**, Pôle hospitalier et gériatrique Nord Sarthe
- Suppléant : **Mme Géraldine ROY**, EHPAD de Saint-Laurent-sur-Sèvre
- Suppléant : **Mme Julie RIVIERE**, EHPAD Mer et Pins – Saint-Brévin-les-Pins
  
- Titulaire : **M. Jamel KASMI**, directeur général Fondation Cémavie - Nantes
- Suppléant : **M. Jean-François QUEMERAIS**, directeur du Pôle Ligérien les Moncellières – Ingrandes-le-Fresne
- Suppléant : *Pas de désignation*

**g) Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales**

- Titulaire : **M. Daniel BERNIER**, représentant la Fédération des Acteurs de la Solidarité Pays de la Loire
- Suppléant : **Mme Amandine LE BARBIER**, représentant la Fédération des Acteurs de la Solidarité Pays de la Loire
- Suppléant : *Pas de désignation*

**h) Un représentant des centres de santé et des maisons de santé**

- Titulaire : **Dr Alexandre FELDMAN**, co-président de l'APMSL Pays de la Loire  
Suppléant : **M. Nicolas BLOUIN**, représentant de CO'santé – le collectif des centres de santé  
Suppléant : **Mme Bénédicte LE STRAT**, représentante du comité régional ADMR

**i) Un représentant des communautés professionnelles territoriales de santé**

- Titulaire : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

**j) Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins (ADOPS)**

- Titulaire : **Dr Gilles REIGNIER**, représentant l'ADOPS 44  
Suppléant : **Dr Sébastien SIROT-DEVINEAU**, représentant l'ADOPS 44  
Suppléant : **Dr Gilles GUSTIN**, président de l'ADOPS 49

**k) Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation**

- Titulaire : **Dr Joël JENVRIN**, responsable médical Samu 44 – Smur de Nantes  
Suppléant : **Pr Dominique SAVARY**, chef du département de médecine d'urgence du CHU d'Angers  
Suppléant : **Dr Valérie DEBIERRE-NICOLLE**, chef du service des urgences du CHD Vendée et du Smur de Vendée

**l) Un représentant des transporteurs sanitaires**

- Titulaire : **M. Christophe BARIL**, directeur du secteur Pays de Retz de Jussieu Secours  
Suppléant : **M. Bernard SANSOUCY**, co-gérant Ambulances Sansoucy  
Suppléant : *Pas de désignation*

**m) Un représentant de services départementaux d'incendie et de secours**

- Titulaire : **Colonel hors classe Christophe FRERSON**, directeur départemental du SDIS 72  
Suppléant : **Colonel Jean-Charles GILCART**, directeur départemental adjoint du SDIS 49  
Suppléant : **Contrôleur général Stéphane MORIN**, directeur départemental du SDIS 44

**n) Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé**

- Titulaire : **Dr Rachel BOCHER**, représentante de l'INPH  
Suppléant : **Dr Yves REBUFAT**, représentant de l'intersyndicale Actions Praticiens Hôpital (APH)  
Suppléant : **Dr Dominique NAVAS**, représentante de la Coordination Médicale Hospitalière (CMH)

**o) Six membres des unions régionales des professionnels de santé (URPS)**

- Titulaire : **Dr Jean-Baptiste CAILLARD**, président de l'URPS médecins  
Suppléant : **Dr Anne-Marie LADEVEZE**, représentante de l'URPS médecins  
Suppléant : **Dr Pascale GEFFROY**, représentante de l'URPS médecins
- Titulaire : **Dr Fabienne YVON**, représentante de l'URPS médecins  
Suppléant : **Dr Zakary CAHOUC**, représentant de l'URPS médecins  
Suppléant : **Dr Anthony MOUCHERE**, représentant de l'URPS biologistes
- Titulaire : **Dr Dominique BRACHET**, président de l'URPS chirurgiens-dentistes  
Suppléant : **Mme Tiphaine CITTE**, représentante de l'URPS sages-femmes  
Suppléant : **Dr Damien LORRE**, représentant de l'URPS chirurgiens-dentistes
- Titulaire : **Dr Alain GUILLEMINOT**, président de l'URPS pharmaciens  
Suppléant : **Mme Sonia VICAT**, représentante de l'URPS orthoptistes  
Suppléant : **Dr Carine VERRELLE**, représentante de l'URPS pharmaciens
- Titulaire : **M. Patrick COUNY**, président de l'URPS masseurs-kinésithérapeutes  
Suppléant : **Mme Elsa BENARD**, présidente de l'URPS orthophonistes  
Suppléant : **Mme Charlotte HADJEZ**, représentante de l'URPS masseurs-kinésithérapeutes
- Titulaire : **M. David GUILLET**, président de l'URPS infirmiers  
Suppléant : **Mme Charlotte VALLON**, représentante de l'URPS pédicures-podologues  
Suppléant : **Mme Stéphanie VILAIN**, représentante de l'URPS infirmiers

**p) Un représentant de l'ordre des médecins**

- Titulaire : **Dr Luc CARLIER**, président du conseil régional de l'ordre des médecins  
Suppléant : **Dr Bertrand DEVAUD**, membre du conseil régional de l'ordre des médecins  
Suppléant : **Dr Audrey BIDAULT-DIALLO**, membre du conseil régional de l'ordre des médecins

**q) Un représentant des internes en médecine**

- Titulaire : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

**r) Un représentant du ministère de la défense**

- Titulaire : **Dr Christine HEMERY-BERNIGAUD**, CMA 15 - Rennes  
Suppléant : **M. Gwenaël DURAND**, CMA 14 - Tours  
Suppléant : **Dr Gérald SAMY**, CMA 14 - Tours

### **s) Deux représentants des dispositifs d'appui à la coordination**

- Titulaire : **M. Damien DOUX**, directeur du DAC 44  
Suppléant : **Mme Véronique BOURCY**, directrice du DAC 85  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **Mme Eva RAVARD**, administratrice au sein du GIP DAC 72  
Suppléant : **M. Jean-Yves CESBRON**, administrateur au sein du GCSMS DAC 49  
Suppléant : *Pas de désignation*

### **Collège 8 : Personnalités qualifiées**

- **Dr Denis LEGUAY**
- *Pas de désignation*

### **Article 2**

Siègent avec voix consultative aux travaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

- Le préfet de région,
- Le président du conseil économique social et environnemental régional,
- Les chefs de services de l'Etat (DREETS, DRAJES, DRAAF, DREAL, DRAC, DRFIP, la rectrice d'académie),
- Le directeur général de l'agence régionale de santé Pays de la Loire,
- Un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général :  
Titulaire : **M. Philippe CHALET**, président du conseil de la CPAM de Loire-Atlantique  
Suppléant : **M. Patrick LEGRAS**, président du conseil de la CPAM de la Vendée
- Un administrateur local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole :  
Titulaire : **M. Bernard LEVACHER**, président de l'ARCMSA  
Suppléant : **M. Jean-Jacques CADEAU**, vice-président de l'ARCMSA

### **Article 3**

Chaque membre ne peut siéger qu'au sein d'un seul collège mais peut être membre d'une ou plusieurs commissions spécialisées.

### **Article 4**

Le mandat des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire est de cinq ans, renouvelable.

Tout membre perdant la qualité pour laquelle il a été désigné cesse de faire partie de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie.

Lorsqu'un membre cesse, pour une raison quelconque, de faire partie de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie où il siégeait, un nouveau membre est désigné, dans les deux mois, dans les mêmes conditions, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2026.

### **Article 5**

Le secrétariat de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est assuré par l'agence régionale de santé Pays de la Loire.

### **Article 6**

Le présent arrêté abroge l'arrêté susvisé ARS-PDL/DG/DST/2024/18 du 6 novembre 2024 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire.

### **Article 7**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

### **Article 8**

Dans les 2 mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

Le tribunal administratif peut notamment être saisi d'un recours via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Nantes, le 18 décembre 2024

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

**signé Jérôme JUMEL**